

RÈGLEMENT COUPE DÉPARTEMENTALE FÉMININE 6 X 6

Récapitulatif	Article
Définition compétition	1
Fiche équipe	11
Filet	6
Handicap	5

Récapitulatif	Article
Inscription coupe	9
Inscription équipe	2
Organisation coupe	4
Pénétrations	8

Récapitulatif	Article
Prêt de joueuse	7
Règles de jeu	3
Remplacements	10

Article 1 : Définition compétition

La CTSD UFOLEP Volley des Bouches du Rhône organise une coupe départementale 6 x 6 féminin attribuant un titre départemental annuel.

Article 2: Inscription équipe

Les équipes sont formées de 6 joueuses minimum et la composition d'une équipe est fixe pour toute la durée de la coupe (aucune joueuse ajoutée entre le premier match et la finale). Une équipe en coupe départementale 6 x 6 féminin peut regrouper des joueuses de plusieurs clubs différents.

La règle des effectifs réduits (match à 5 joueurs) est autorisée pour cette coupe.

Les joueuses doivent être soit titulaires d'une licence Ufolep, mais ne pas nécessairement jouer dans le championnat départemental 4 x 4 féminin, soit adhérente d'un club affilié à l'Ufolep, même licenciée dans une autre fédération. Ainsi, une joueuse ayant une licence dans une autre fédération sportive que l'UFO-LEP mais adhérente d'un club affilié à l'UFOLEP, pourra participer à cette coupe. Dans ce cas, les licences en cours de validité devront obligatoirement être présentées lors des rencontres.

Article 3 : Règles de jeu

En ce qui concerne les règles de jeu, l'arbitrage et les feuilles de matchs il faut se référer au règlement de la FFVB ainsi qu'au Règlement Général UFOLEP Volley des Bouches du Rhône s'appliquant à 6 joueurs.

Article 4 : Organisation coupe

L'organisation de cette coupe est soumise à l'inscription d'un minimum de 8 équipes. Des poules de brassages seront organisées pendant l'inter-saison du championnat départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône, cette phase éliminatoire amènera ensuite à une finale après la deuxième demi-saison du championnat départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône. Ces dispositions peuvent être amenées à changer en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 5: Handicap

Il n'y a pas d'handicap de points (contrairement à la coupe Isoardi) au départ des sets.

Article 6: Filet

Le filet est placé à la hauteur de 2 m 24.

Article 7: Prêt de joueur/se

La règle du prêt de joueuse ne s'applique pas dans cette coupe. Seules les joueuses mentionnées sur la fiche officielle d'équipe pourront participer aux matches.

Article 8 : Pénétrations

Pour les pénétrations dans le terrain adverse et pour le filet, ce sont les nouvelles règles qui doivent être utilisées (d'après 2010).

Article 9: inscription coupe

Une équipe qui souhaiterait participer à cette coupe doit le faire savoir à la CTSD UFOLEP Volley des Bouches du Rhône au plus tard avant fin décembre.

Article 10: Remplacements

Chaque joueur/se peut être remplacé/e au cours d'un set puis reprendre sa place dans la limite des remplacements autorisés (4).

Article 11 : Fiche équipe

Chaque fiche équipe doit être signée par la capitaine de l'équipe adverse.

